

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 35.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Immeuble rue de la Concorde n° 6 - Mandat de gestion à l'A.S.B.L. LOGEO - Renouvellement - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1222-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que l'immeuble sis rue de la Concorde n° 6 appartient à la Ville de Verviers,

Vu la décision du Collège communal du 19 novembre 2010 et sa décision du 20 décembre 2010 de confier la gestion de la location de l'immeuble pour une durée de 9 ans, à l'A.S.B.L. "LOGEO";

Considérant qu'il y a lieu de régulariser administrativement la situation;

Vu le projet de contrat identique, de gestion groupé entre l'A.S.B.L. "LOGEO" (Agence immobilière sociale) et la Ville concernant la gestion dudit immeuble;

Vu la décision du Collège communal du 7 octobre 2021;

Vu l'avis émis par la Section de M. BREUWER, Echevin, en sa séance du 19 octobre 2021;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le renouvellement du contrat de gestion entre l'A.S.B.L. "LOGEO" et la Ville de Verviers concernant l'immeuble sis rue de la Concorde n° 6, pour une durée de 9 ans, débutant le 1er janvier 2020.

Art. 2.- D'annexer la présente délibération au contrat de gestion.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET